

Séance du mercredi 21 février 2018

L'An deux mil dix-huit, le 21 février à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Patricia BOURGEOIS.

Présents : Madame Patricia BOURGEOIS,
Madame Gabrielle PRIAN-THOMAS,
Monsieur Michel THOUVIGNON, Madame Marie-Agnès GARNIER
Madame Sandrine CARRE Monsieur Stéphane COLLIN
Madame Nadine GRANDJEAN Monsieur Olivier LEFAUCHEUX
Monsieur Dominique LELIEVRE

Monsieur Xavier Marcolin a donné pouvoir à Monsieur Michel Thouvignon,
Madame Coralie Chauvette, absente,
Madame Emilie Pinard, absente,

Madame Gaby Prian-Thomas est nommée secrétaire de séance.

A l'ordre du jour :

CCL : Commission / PLH / Cœur de village :
représentants communaux titulaire et suppléant. *Délibération.*

CCL : Commission Mobilité / Développement durable
représentants communaux titulaire et suppléant. *Délibération.*

CCL : Groupement de commande : Schéma directeur assainissement et eaux pluviales.
Délibération.

Document unique : Présentation. *Délibération.*

Adoption des Armoiries communales : *Délibération.*

Travaux : point sur les travaux en cours

Divers : Courriers reçus.
Informations et questions diverses.

CCL : Commission / PLH / Cœur de village :
représentants communaux titulaire et suppléant. Délibération.

République Française
Département LOIRET (45)
Commune de Sigloy

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 21 février 2018

Référence
2018-02-6

L'an deux mil dix huit et le 21 février à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Patricia BOURGEAIS, Maire.

Objet de la délibération
CCL commission PLH et Cœur de village : Nomination des représentants communaux titulaire et suppléant

Présents : Madame Patricia BOURGEAIS,
Madame Gabrielle PRIAN-THOMAS,
Monsieur Michel THOUVIGNON, Madame Marie-Agnès GARNIER
Madame Sandrine CARRE, Monsieur Stéphane COLLIN,
Madame Nadine GRANDJEAN, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX
Monsieur Dominique LELIEVRE

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
12	9	10

Monsieur Xavier Marcolin a donné pouvoir à Monsieur Michel Thouvignon
Madame Coralie Chauvette absente
Madame Emilie Pinard absente

Madame Nadine Grandjean a été nommée secrétaire de séance.

Date de la convocation
17/02/2018

Objet de la délibération:

CCL, commission PLH et Cœur de village :

Nomination des représentants communaux titulaire et suppléant.

Pour faire suite à un remaniement des commissions de la CCL il y a lieu de désigner un titulaire et un suppléant pour la commission PLH et Cœur de village.

Il est proposé :

Titulaire : Patricia BOURGEAIS

Suppléant : Gabrielle PRIAN-THOMAS

Le conseil municipal à l'unanimité **APPROUVE** la proposition.

Date d'affichage
17/02/2018

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après
dépôt en PREFECTURE
Le 15/03/2018

Et

Publication ou notification du :

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,
Le Maire,
Patricia BOURGEAIS

**CCL : Commission Mobilité / Développement durable
représentants communaux titulaire et suppléant. Délibération.**

République Française
Département LOIRET (45)
Commune de Sigloy

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 21 février 2018

Référence
2018-02-7

L'an deux mil dix huit et le 21 février à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Patricia BOURGEAIS, Maire.

Objet de la délibération
CCL commission Mobilité et Développement durable : Nomination des représentants communaux titulaire et suppléant

Présents : Madame Patricia BOURGEAIS,
Madame Gabrielle PRIAN-THOMAS,
Monsieur Michel THOUVIGNON,
Madame Sandrine CARRE
Madame Nadine GRANDJEAN,
Monsieur Dominique LELIEVRE
Madame Marie-Agnès GARNIER
Monsieur Stéphane COLLIN,
Monsieur Olivier LEFAUCHEUX

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
12	9	10

*Monsieur Xavier Marcolin a donné pouvoir à Monsieur Michel Thouvignon
Madame Coralie Chauvette absente
Madame Emilie Pinard absente*

Madame Nadine Grandjean a été nommée secrétaire de séance.

Date de la convocation
17/02/2018

Objet de la délibération:

CCL, Mobilité et Développement durable :

Nomination des représentants communaux titulaire et suppléant.

Pour faire suite à un remaniement des commissions de la CCL il y a lieu de désigner un titulaire et un suppléant pour la commission Mobilité et Développement durable.

Il est proposé :

Titulaire : Michel THOUVIGNON

Suppléant : Dominique LELIEVRE

Le conseil municipal à l'unanimité **APPROUVE** la proposition.

Date d'affichage
17/02/2018

Vote
A l'unanimité
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après
dépôt en PREFECTURE
Le 15/03/2018

Et

Publication ou notification du :

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,
Le Maire,
Patricia BOURGEAIS

**CCL : Groupement de commande : Schéma directeur assainissement et eaux pluviales.
Délibération.**

République Française
Département LOIRET (45)
Commune de Sigloy

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 21 février 2018

Référence
2018-02-8

L'an deux mil dix huit et le 21 février à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Patricia BOURGEOIS, Maire.

Objet de la délibération
CCL Groupement de commandes : Diagnostic réseaux d'assainissement et eaux pluviales

Présents : Madame Patricia BOURGEOIS,
Madame Gabrielle PRIAN-THOMAS,
Monsieur Michel THOUVIGNON, Madame Marie-Agnès GARNIER
Madame Sandrine CARRE Monsieur Stéphane COLLIN,
Madame Nadine GRANDJEAN, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX
Monsieur Dominique LELIEVRE

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
12	9	10

*Monsieur Xavier Marcolin a donné pouvoir à Monsieur Michel Thouvignon
Madame Coralie Chauvette absente
Madame Emilie Pinard absente*

Madame Nadine Grandjean a été nommée secrétaire de séance.

Date de la convocation
17/02/2018

Objet de la délibération:

CCL, Groupement de commandes :

Diagnostic réseaux d'assainissement et eaux pluviales

Madame le maire explique qu'en vue du transfert de compétences à l'intercommunalité, un diagnostic des réseaux s'avère nécessaire.

Madame le maire propose au conseil municipal de s'inscrire au groupement de commandes « Diagnostic réseaux d'assainissement et eaux pluviales » initié par la Communauté de Communes des Loges.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité, APPROUVE l'inscription de la commune de Sigloy au groupement de commandes « diagnostics réseaux assainissement et eaux pluviales » contenant les communes de Vitry-aux-Loges, Fay-aux-Loges, Donnery, Vienne-en-Val, et Saint-Denis-de-l'Hôtel.

Date d'affichage
17/02/2018

Vote
A l'unanimité
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après
dépôt en PREFECTURE
Le 15/03/2018

Et

Publication ou notification du :

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Madame le maire à solliciter une subvention au taux maximal auprès de l'Agence de l'eau.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité, AUTORISE Madame le maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour la réalisation de diagnostics sur les réseaux eau-assainissement eaux pluviales.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Patricia BOURGEOIS

Document unique : Présentation. Délibération.

République Française
Département LOIRET (45)
Commune de Sigloy

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 21 février 2018

Référence
2018-02-9

Objet de la délibération
Document unique d'évaluation des risques professionnels : présentation

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
12	9	10

Date de la convocation
17/02/2018

Date d'affichage
17/02/2018

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après
dépôt en PREFECTURE
Le 15/03/2018

Et

Publication ou notification du :

L'an deux mil dix huit et le 21 février à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Patricia BOURGEAIS, Maire.

Présents : Madame Patricia BOURGEAIS,
Madame Gabrielle PRIAN-THOMAS,
Monsieur Michel THOUVIGNON, Madame Marie-Agnès GARNIER
Madame Sandrine CARRE Monsieur Stéphane COLLIN,
Madame Nadine GRANDJEAN, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX
Monsieur Dominique LELIEVRE

Monsieur Xavier Marcolin a donné pouvoir à Monsieur Michel Thouvignon
Madame Coralie Chauvette absente
Madame Emilie Pinard absente

Madame Nadine Grandjean a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la délibération:

Document unique d'évaluation des risques professionnels : présentation

L'Evaluation des risques professionnels est une démarche structurée qui suit les étapes suivantes :

- identifier les risques : repérer les dangers, les analyser et se prononcer sur l'exposition à ces dangers,
- classer et hiérarchiser les risques : en fonction de leur gravité et de leur fréquence,
- proposer des actions de prévention et/ou de protection.

Monsieur Michel Thouvignon PRESENTE au conseil municipal la démarche du document unique, et les modalités de mise en place et de suivi.

Le conseil municipal, à l'unanimité, PREND ACTE de la démarche et de sa mise en place pour la commune de Sigloy.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,
Le Maire,
Patricia BOURGEAIS

Adoption des Armoiries communales : *Délibération.*

République Française
Département LOIRET (45)
Commune de Sigloy

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 21 février 2018

Référence
2018-02-10

Objet de la délibération
Adoption des armoiries communales

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
12	9	10

Date de la convocation
17/02/2018

Date d'affichage
17/02/2018

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après
dépôt en PREFECTURE
Le 15/03/2018

Et

Publication ou notification du :

L'an deux mil dix huit et le 21 février à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Patricia BOURGEAIS, Maire.

Présents : Madame Patricia BOURGEAIS,
Madame Gabrielle PRIAN-THOMAS,
Monsieur Michel THOUVIGNON, Madame Marie-Agnès GARNIER
Madame Sandrine CARRE Monsieur Stéphane COLLIN,
Madame Nadine GRANDJEAN, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX
Monsieur Dominique LELIEVRE

Monsieur Xavier Marcolin a donné pouvoir à Monsieur Michel Thouvignon
Madame Coralie Chauvette absente
Madame Emilie Pinard absente

Madame Nadine Grandjean a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la délibération: Adoption des armoiries communales

Madame le maire RAPPELLE que la municipalité a souhaité se pourvoir d'armoiries.
Cette démarche a été menée en collaboration avec le service dédié du Conseil départemental d'héraldique urbaine du Loiret, créé en 1995 par le Conseil général.
Madame le maire PRESENTE le projet retenu :



Ainsi, la pièce honorable utilisée, la bande, fait référence à la plus ancienne famille seigneuriale connue de Sigloy, la famille de la Porte, qui possédait au XIV^e siècle, la seigneurie de la Mothe et qui blasonnait « d'or à la bande d'azur ».

Cette bande symbolise également la présence de la Loire qui a très largement contribué à modeler le paysage local.

Elle permet de figurer la présence des filets des pêcheurs, mais aussi la présence du péage du Laiz et du Bich qui se trouvait entre Sigloy et Châteauneuf.

La rose des vents fait allusion aux très nombreux mariniers qui fréquentaient la Loire mais aussi aux moulins à vent qui ont perduré jusqu'au XX^e siècle.

La couleur or a été reprise des armoiries de la famille de la Porte ; la couleur azur figure, quant à elle, une nouvelle fois la Loire.

La couleur des gueules, couleur rouge, fait référence au martyr de Saint-Martin, patron de l'église paroissiale, mais aussi à l'introduction récente de la culture de la betterave.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, ADOPTE le blason présenté par Madame le maire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,
Le Maire,
Patricia BOURGEAIS

Travaux : point sur les travaux en cours

- Garderie : 2 thermostats de radiateurs étant bloqués, un devis à été demandé à la Société Bouhours pour leur remplacement.
- Bibliothèque : devis de la Société Bouhours pour le faitage endommagé suite à un cou de vent, et pour les gouttières percées : montant du devis : 1 734,50 € HT.
(La partie faitage fait l'objet d'une déclaration à l'assurance.)
Le fenêtrage cassé fait aussi l'objet d'une déclaration à l'assurance, un devis a été demandé à la Société Boulard.
- Intervention de la Société IRALI pour différents travaux sur la commune :
 - remise en état de l'éclairage de la cave de la mairie, devis déjà validé,
 - garderie : alarme incendie complémentaire et nécessaire, devis déjà validé,
 - parking de la salle des fêtes : suite à un acte de vandalisme les candélabres ne fonctionnent plus en automatique, devis en attente,
 - sécurisation du portail de l'école par la pose d'un visiophone, devis initial 3 700 € TTC à valider techniquement.
- Protection incendie : devis de la Société Meneau pour 2 poteaux : 2 500 € HT, (prévoir pose en avril).
- Panneaux signalétiques : devis de 1 115,80 € HT.
- Cimetière (caveau provisoire et ossuaire) devis en attente.

Etudes :

PETR : dans le cadre du Contrat d'Objectif Territorial et du projet d'énergie renouvelable, une étude de faisabilité est initiée.

RV avec Monsieur Silberberg (filière bois) mercredi 28 février 15 h.

Prochaines réunions :

CCID : préparation le mercredi 28 février 18 h 30 ou vendredi 2 mars en interne.
réunion le vendredi 16 mars 18 h.

Budget : mercredi 14 mars à 18 h 30.

Fêtes et cérémonies : mercredi 7 mars 20 h.

Fin de séance : 22 h 36